



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 septembre 2021 — N° 210

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter trois cavalières de la circonscription de Huntingdon pour leurs performances à la compétition équestre West Feria.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Patricia Bossy, directrice de l'organisme J'apprends avec mon enfant.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Barbeau pour son engagement bénévole et communautaire.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine hispanique.

29 septembre 2021

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner la Semaine lavalloise des aînés.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des Sherbrookoïses dans la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture d'une deuxième usine par l'entreprise Les Plastiques Évolupak inc. à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Pierre Ferron, oto-rhino-laryngologiste.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de féliciter M. Wolf Thyma, récipiendaire d'une bourse destinée à la relève dans le domaine des sciences de la santé.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

29 septembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Tanguay (LaFontaine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 897 Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1225 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 897.

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels de gestion 2020-2021 des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale

(Dépôt n° 2851-20210929)

Nord-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 2852-20210929)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre hospitalier universitaire de Montréal;

(Dépôt n° 2853-20210929)

29 septembre 2021

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

(Dépôt n° 2854-20210929)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

(Dépôt n° 2855-20210929)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec.

(Dépôt n° 2856-20210929)

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de Recyc-Québec.

(Dépôt n° 2857-20210929)

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Société des traversiers du Québec.

(Dépôt n° 2858-20210929)

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Société québécoise des infrastructures.

(Dépôt n° 2859-20210929)

29 septembre 2021

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de La Financière agricole du Québec.
(Dépôt n° 2860-20210929)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Tribunal administratif du travail.
(Dépôt n° 2861-20210929)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 27 mai 2021 par
Mme Ghazal (Mercier) concernant l'opposition au tracé aérien du Réseau express
métropolitain (REM) et la création d'un comité aviseur.
(Dépôt n° 2862-20210929)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

29 septembre 2021

Motions sans préavis

Mme Richard (Duplessis), conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la nomination d'un protecteur des aînés afin de combattre la maltraitance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne du décès de Joyce Echaquan, survenu dans des circonstances tragiques le 28 septembre 2020 au centre hospitalier de Joliette, décès nous ayant tous ébranlés et mettant en images la discrimination que vivent des membres des communautés autochtones;

QU'elle réitère son soutien à son conjoint, M. Carol Dubé, sa famille, et l'ensemble de la communauté;

QU'elle rappelle toute l'importance de poursuivre la mise en application des fondements du Principe de Joyce qui vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé;

QU'elle souligne qu'il est de notre responsabilité à tous, de lutter contre le racisme dans notre société, comme le rappelle aussi le rapport de la Commission d'enquête portant sur les relations entre les Autochtones et certains services publics;

QU'au nom du devoir de mémoire elle reconnaisse également le 30 septembre comme étant une journée de commémoration en hommage aux survivants et victimes des pensionnats autochtones;

29 septembre 2021

QU'en signe de solidarité avec les nations autochtones du Québec, l'Assemblée nationale s'illumine à la couleur orangée;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire de Madame Echaquan ainsi que des victimes et des survivants des pensionnats autochtones.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1226 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Que l'Assemblée nationale prenne acte des graves et douloureux témoignages révélés par l'émission Enquête de Radio-Canada à l'effet que des femmes autochtones ou racisées ont fait l'objet, au Québec, de procédures de stérilisation sans leur consentement libre et éclairé;

Qu'elle condamne sans équivoque de telles pratiques et qu'elle déclare qu'une telle situation porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés;

29 septembre 2021

Qu'elle affirme que le droit des femmes à disposer de leur corps ne saurait être remis en cause d'aucune façon que ce soit et qu'une atteinte au droit d'une femme est une atteinte au droit de l'ensemble des femmes du Québec;

Qu'elle reconnaisse qu'une procédure de stérilisation sans consentement a pour effet des séquelles psychologiques importantes chez les femmes qui y sont soumises et qu'elle peut entraîner une méfiance envers le réseau de la santé ayant un impact négatif sur la santé des femmes;

Qu'enfin, elle exige du Premier ministre qu'il convoque sans délai le Président du Collège des médecins afin que soient pris tous les moyens nécessaires pour faire cesser immédiatement cette pratique révoltante.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1227 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Hivon (Joliette) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'instauration d'un registre national des loyers; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

29 septembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 19 octobre 2021, de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures ainsi que le mercredi 20 octobre 2021 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 18 h 30 ;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Mme Louise Riendeau, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Mme Manon Monastesse, directrice de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

M^e Elizabeth Corte, juge en chef à la Cour du Québec de 2009 à 2016 et coprésidente du rapport « Rebâtir la confiance » conjointement avec Mme Julie Desrosiers, chercheuse et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et coprésidente du rapport « Rebâtir la confiance »

Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels
M. Sylvain Guertin, enquêteur spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de crimes majeurs et directeur adjoint de la Direction des enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec conjointement avec le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec

M^e Roxanne Roussel, spécialiste en droit familial;
Barreau du Québec

M^e Maude Cloutier, détentrice d'une maîtrise sur l'étude comparée des tribunaux spécialisés (Dubé Gravel avocats) conjointement avec Angela Campbell, professeure de droit à l'Université McGill

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

29 septembre 2021

M^e Sophie Gagnon, Juripop
Mme Mélanie Walsh, directrice générale, Auberge
Madeleine et partenaire dans le « Partenariat pour la
prévention et la lutte à l'itinérance des femmes regroupant
5 maisons »
Directeur des poursuites criminelles et pénales

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le
gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle,
56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au
troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au
député indépendant;

QUE, sous réserve de l'audition conjointe de Me Maude
Cloutier et de Mme Angela Campbell, la durée maximale de
l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange
avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale
de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le
groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes
50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes
pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes
pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes
pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé conjoint de
Me Maude Cloutier et de Mme Angela Campbell soit de
10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit
d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi :
23 minutes 13 secondes pour le groupe parlementaire formant le
gouvernement, 15 minutes 29 secondes pour l'opposition
officielle, 3 minutes 52 secondes pour le deuxième groupe
d'opposition, 3 minutes 52 secondes pour le troisième groupe
d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député
indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par
visioconférence;

29 septembre 2021

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1228 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.

29 septembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 07, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 18.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est ajourné au nom de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Les travaux reprennent à 15 heures.

29 septembre 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis maintenant près de 3 ans, le Québec enregistre une importante dégradation de ses délais d'attente dans l'accès aux services de première ligne;

QU'elle déplore que les ruptures de services qui se multiplient sont des facteurs de stress pour les patients en attente de suivis médicaux ainsi que pour l'ensemble de la population;

QU'elle constate que les délais d'attente aux urgences augmentent, et ce, malgré une diminution de 1 million de visites ambulatoires;

QU'elle déplore qu'actuellement, au Québec, 146 000 patients sont en attente de services de chirurgies;

QU'elle constate que le nombre de personnes en attente d'un médecin de famille au Québec a augmenté de près de 60 % au cours des deux dernières années pour se chiffrer à plus de 830 000 personnes en juillet dernier;

QU'elle rappelle que le gouvernement caquiste avait pris l'engagement ferme d'offrir un médecin de famille à tous les Québécois avec un délai d'accès en moins de 36 heures, de réduire l'attente à 90 minutes en moyenne avant de voir un médecin à l'urgence, de poursuivre les 17 projets pilotes sur les ratios patients-infirmière et d'augmenter le taux d'utilisation des blocs opératoires;

QU'elle constate que l'accès aux soins de santé au Québec a reculé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement caquiste;

QU'elle exige que le gouvernement mette sur pied une cellule de gestion de crise pour mettre fin aux ruptures de services dans le réseau;

29 septembre 2021

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à apporter rapidement les correctifs nécessaires réclamés par les différents acteurs du réseau de la santé, notamment la fin du temps supplémentaire obligatoire pour les infirmières ainsi que l'implantation de ratios infirmières-patients sécuritaires.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 53 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de deux minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Marissal (Rosemont), propose :

QUE la motion de la députée de Mme Montpetit (Maurice-Richard) soit amendée de la manière suivante :

1° Au 7^e alinéa, ajouter, après les mots « au Québec », les mots « a été négligé au cours des dernières décennies et qu'il »;

2° Au 8^e alinéa, ajouter, après les mots « une cellule », le mot « terrain »;

3° Au dernier alinéa, ajouter, après les mots « pour les infirmières », les mots « et du recours généralisé aux agences privées de placement ».

29 septembre 2021

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que depuis maintenant près de 3 ans, le Québec enregistre une importante dégradation de ses délais d'attente dans l'accès aux services de première ligne;

QU'elle déplore que les ruptures de services qui se multiplient sont des facteurs de stress pour les patients en attente de suivis médicaux ainsi que pour l'ensemble de la population;

QU'elle constate que les délais d'attente aux urgences augmentent, et ce, malgré une diminution de 1 million de visites ambulatoires;

QU'elle déplore qu'actuellement au Québec, 146 000 patients sont en attente de services de chirurgies;

QU'elle constate que le nombre de personnes en attente d'un médecin de famille au Québec a augmenté de près de 60% au cours des deux dernières années pour se chiffrer à plus de 830 000 personnes en juillet dernier;

QU'elle rappelle que le gouvernement caquiste avait pris l'engagement ferme d'offrir un médecin de famille à tous les Québécois avec un délai d'accès en moins de 36 heures, de réduire l'attente à 90 minutes en moyenne avant de voir un médecin à l'urgence, de poursuivre les 17 projets pilotes sur les ratios patients-infirmière et d'augmenter le taux d'utilisation des blocs opératoires;

QU'elle constate que l'accès aux soins de santé au Québec a été négligé au cours des dernières décennies et qu'il a reculé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement caquiste;

QU'elle exige que le gouvernement mette sur pied une cellule terrain de gestion de crise pour mettre fin aux ruptures de services dans le réseau;

29 septembre 2021

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à apporter rapidement les correctifs nécessaires réclamés par les différents acteurs du réseau de la santé, notamment la fin du temps supplémentaire obligatoire pour les infirmières et du recours généralisé aux agences privées de placement ainsi que l'implantation de ratios infirmières-patients sécuritaires.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement de M. Marissal (Rosemont), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) refuse la proposition d'amendement de M. Marissal (Rosemont).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 1229 en annexe)

Pour : **44** Contre : **72** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Gaudreault (Jonquière).

29 septembre 2021

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 septembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

29 septembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 1225)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

29 septembre 2021

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellet, leader du troisième groupe d’opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1226

(Identique au vote n° 1225)

29 septembre 2021

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1227)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

29 septembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 1228)

(Identique au vote n° 1227)

29 septembre 2021

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 1229)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	